



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

#### **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 1 de 10

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

BA15 Plus

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Nettoyant électronique pour les systèmes de pulvérisation et d'immersion

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: kolb Cleaning Technology GmbH

 Rue:
 Karl-Arnold-Str. 12

 Lieu:
 D-47877 Willich

 Téléphone:
 +49-2154-947938

Téléphone: +49-2154-947938 Téléfax: +49-2154-947947

e-mail: info@kolb-ct.com

Interlocuteur: Christian Linker Téléphone: +49-2324-97980

e-mail: christian.linker@kolb-ct.com

Internet: www.kolb-ct.com
Service responsable: Labor/ QS

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49/ (0) 23 24/ 979817 (EU)

+61 4 19 809 805 (Australia) +1 970 443 9233 (USA)

Schweiz: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

### **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 2 de 10

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

### Caractérisation chimique

Mélanges

### Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)			
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol; éther monobu	itylique du propylène glycol		90-100%	
	225-878-4	603-052-00-8			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319				
141-43-5	2-Aminoethanol (vgl.Ethanolamin)			>0,1%	
	205-483-3		01-2119486455-28		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute T	Fox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Ac	quatic Chronic 3; H332		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	imites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
5131-66-8	225-878-4 3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol		90-100% %
	par inhalation: = 5010 mg/kg	CL50 = 651 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 3100 mg/kg; par voie orale: DL50	
141-43-5	205-483-3	2-Aminoethanol (vgl.Ethanolamin)	>0,1% %
		ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou mique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

# Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

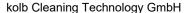
### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

#### **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 3 de 10

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Executation: voir rubrique 12

Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

# Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

## Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

**BA15 Plus** 

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 4 de 10

Nettoyant électronique pour les systèmes de pulvérisation et d'immersion

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène gly	col		
Salarié DNEL,	aigu	dermique	local	50 %
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	16 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	Salarié DNEL, à long terme		systémique	33,8 mg/m³
Salarié DNEL,	Salarié DNEL, à long terme		local	50 %
Consommateu	r DNEL, aigu	dermique	local	50 %
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	44 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	270,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	50 %

# Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu environ	nemental	Valeur	
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol		
Eau douce		0,525 mg/l	
Eau de mer		0,0525 mg/l	
Sédiment d'ea	au douce	2,36 mg/kg	
Sédiment ma	in	0,236 mg/kg	
Sol		0,16 mg/kg	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

#### **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 5 de 10

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: orange Odeur: spécifique

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Inflammabilité

(à 20 °C)

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité de vapeur relative:

non déterminé

0,8780 g/cm³

non déterminé

# 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:non déterminéTeneur en corps solides:non déterminéViscosité dynamique:2,8 mPa·s

(à 25 °C)

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

aucune



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

### **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 6 de 10

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol; éth	er monobut	tylique du proj	pylène glycol	·			
	orale	DL50 mg/kg	5010	Ratte				
	cutanée	DL50 mg/kg	3100	Lapin				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	651 mg/l	Ratte				
141-43-5	2-Aminoethanol (vgl.Etha	anolamin)						
	orale	ATE mg/kg	500					
	cutanée	ATE mg/kg	1100					
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l					

# Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

# **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 7 de 10

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol; éthe	r monobuty	lique du prop	ylène gly	/col		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	780 mg/l	96 h	Guppy (Poecilia reticulata)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000		Grünalge Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000		Daphnia magna (Großer Wasserfloh)		
	Toxicité pour les algues	NOEC	560 mg/l		Grünalge Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	1000	3 h			

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation		-	
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol			
	OECD Test 301E	90%	28	
	leichte Bioabbaubarkeit	_		

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

# Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
5131-66-8	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol	1,2

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol	<100		

# 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

#### **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 8 de 10

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des

corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

**14.2. Désignation officielle de**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transp

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>transport:</u> transp

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

#### **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 9 de 10

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 99,9%

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

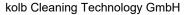
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

# Information supplémentaire

H412

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (2020/878)

# **BA15 Plus**

Date de révision: 13.01.2020 Code du produit: 091613-RM Page 10 de 10

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)